

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2024

---

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES -  
(N° 2308)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par  
Mme Liso, rapporteure  
-----

### ARTICLE 1ER A

À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et de lutte contre les dérives sectaires »

les mots :

« des dérives sectaires et de lutte contre ces dérives ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.